

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	20 novembre 2019	3 décembre 2019
Quorum 66		
Votants 76		
Suffrages exprimés : 76		

**Séance du 11 décembre 2019**

N°191211-08

L’an deux mil dix-neuf, le 11 décembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, David LAMBION, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représenté par M. Pascal DEBREE  
M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSALINNE  
M. Yvon PESQUET représenté par M. Laurent APPERCELLE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Claude DESAEGER  
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir M. Jérôme LHEUREUX  
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Hervé MOUQUET a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)  
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS

Etait absente excusée

Mme Chantal BERTEAU

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTARD, Enrick DE BRABANDERE, Patrice FAUCON, Stéphane FOLLIN, Pierre-Yves JEGAT et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Louise DOULET a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Budget La Clusaz – Décision modificative n°1/2019**

**N°08**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui permet d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 novembre 2019,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 28 novembre 2019,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :**

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1/2019 LA CLUSAZ

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-500.00 €	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-10 290.00 €	73	IMPOTS ET TAXES	
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
06	CHARGES FINANCIERES		76	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
08	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	519.00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
022	DEPENSES IMPREVUES		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 309.00 €			
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>519.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>519.00 €</b>

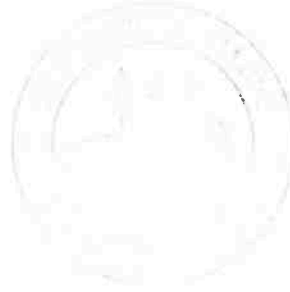
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DMs
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
10	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 309.00 €	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 309.00 €
020	DEPENSES IMPREVUES				
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 309.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 309.00 €</b>

DM n°1 LA CLUSAZ

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	D E M O N	BUDGET PRIMITIF	DIM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre					
DRH	PAS D'OPERATION	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64111 REMUNERATION PRINCIPALE	D	39 357.00 €	-2 672.00 €	
DRH	PAS D'OPERATION	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64111 REMUNERATION PRINCIPALE	D	76 711.00 €	-5 146.00 €	Récupération des crédits d'un agent qui n'est plus rémunéré sur le budget la Clusaz
DRH	PAS D'OPERATION	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64111 REMUNERATION PRINCIPALE	D	7 671.00 €	-615.00 €	
DRH	PAS D'OPERATION	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64111 REMUNERATION PRINCIPALE	D	3 086.00 €	-205.00 €	
DRH	PAS D'OPERATION	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	D	30 577.00 €	-1 852.00 €	
FN	PAS D'OPERATION	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7817 REP. SUR PROV. PR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	R	590.00 €	519.00 €	Mise à jour des provisions 2019
CLU	PAS D'OPERATION	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2184 MOBILIER	D	1 000.00 €	-2 000.00 €	
CLU	PAS D'OPERATION	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	D	77 184.12 €	13 309.00 €	Remplacement d'une vitrine réfrigérée
CLU	PAS D'OPERATION	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	615221 BATIMENTS PUBLICS	D	1 000.00 €	-500.00 €	
FN	PAS D'OPERATION	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D	140 828.04 €	11 309.00 €	Equilibre de la DM
FN	PAS D'OPERATION	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	R	140 828.04 €	11 309.00 €	

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 08... - Séance du 11/12/19 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 19/12/19

Date de publication : 19/12/19 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20191211-191211-08-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019